

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

(Date de convocation : 13 Décembre 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 7  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le dix-neuf Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Monsieur Gérôme VIAU (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent non excusé** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Antoine BARBIEUX ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès de la Région Sud  
dans le cadre du dispositif « Région sûre ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Collectivité souhaite investir pour renforcer la protection de toutes les populations qui se trouvent sur son territoire. La sécurité des concitoyens et des visiteurs demeure le pivot des décisions au quotidien et pour la sécurisation des nombreuses animations.

La présente demande de subvention se fait dans le cadre d'une politique communale dynamique en matière de sécurité. Dans le contexte actuel, le développement des équipements de sécurité à la disposition des agents est primordial.

La ville investit dans l'extension des réseaux pour la vidéoprotection qui permettra de relier les différents équipements dans le nouveau poste de police et d'étendre le dispositif existant avec du matériel dernière génération, beaucoup plus performant et adapté au contexte d'aujourd'hui. Le coût de l'extension du réseau s'élève à 21 920 Euros H.T.

La commune a acquis dernièrement un bâtiment dans lequel se trouvera le futur poste de police. Ce dernier sera moderne, calibré au nombre d'agents et surtout équipé d'un véritable centre de supervision urbain (C.S.U), qui répondra aux besoins du futur et sera évolutif. Le coût du matériel pour le nouveau C.S.U avec la fourniture des baies informatiques et du raccordement s'élève à 48 568 Euros H.T.

Le montant de ces dépenses s'élève à 70 488 Euros H.T.  
.../...

Dans le même temps, la Commune souhaite acquérir une nouvelle caméra dôme dernière génération qui viendra compléter le dispositif de vidéoprotection dans le cadre d'une extension du réseau. Le coût de cet achat avec installation se chiffre à 2 830 Euros H.T.

Concernant l'équipement des agents de la Police Municipale, il est envisagé l'achat de 2 pistolets à impulsion électriques avec l'ensemble du matériel d'entraînement et des cartouches nécessaires. Le coût de cet investissement est de 12 956 Euros H.T

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense totale qui s'élève à 86 274 € H.T. auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région sûre », soit une subvention escomptée de 43 137 €.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets 2025 « Région Sûre » de la Région SUD PACA,

CONSIDERANT la politique menée par la Municipalité en matière de sécurité et compte tenu du contexte actuel de menaces terroristes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'acquisition d'équipement de vidéoprotection et d'équipements pour les Agents de Police Municipale pour un montant total de 86 274 euros H.T.

**SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible au titre du dispositif « Région Sûre » exercice 2025, pour la réalisation de ce projet.

**ADOpte** le schéma de financement suivant :

|                                        |                    |
|----------------------------------------|--------------------|
| ⇒ Coût total du projet H.T.            | 86 274,00 €        |
| • Conseil Régional - « Plus en Avant » | 43 137,00 €        |
| • Autofinancement                      | <u>43 137,00 €</u> |
| TOTAL H.T.                             | 86 274,00 €        |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,  
le Maire,

Antoine BARBIEUX



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 3 Janvier 2025

Publiée le : 3 Janvier 2025